

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 104 (2016-2021)
de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL)
demandant un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg**

En séance du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 104 de Mme et MM. M. Jordan, S. Zurich et S. Murith lui demandant un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Par ce postulat, nous demandons à la Ville de Fribourg de réfléchir à l'opportunité de se doter d'une politique globale de la petite enfance, permettant une action coordonnée des différentes actions du domaine de l'encouragement précoce.

L'encouragement précoce vise à soutenir les enfants dans leurs processus d'apprentissage et leur développement – au sein et à l'extérieur de la famille - de la naissance à l'entrée à l'école, afin que chaque enfant puisse se développer selon son potentiel. Il renforce également les parents dans leurs compétences éducatives.

Par "encouragement précoce", on comprend l'ensemble des activités mises en œuvre dans les [domaines suivants](#):

- Offre de soins de santé durant la petite enfance;
- Structures d'accueil et d'encouragement pour les enfants d'âge préscolaire;
- Formation des parents et conseil aux parents;
- Programmes de visite à domicile;
- Encouragement précoce des compétences linguistiques;
- Aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier.

Dans les communes, en général, plusieurs services ou départements, ainsi que de acteurs privés, se partagent souvent les compétences en matière d'encouragement précoce et il arrive fréquemment qu'une commune n'ait pas de vue d'ensemble du domaine et que l'échange d'informations entre les acteurs ne soit pas garanti. Dans ce cas, des familles et des enfants – souvent justement ceux qui en auraient le plus besoin – risquent de ne pas pouvoir bénéficier du soutien nécessaire alors qu'il existe, dans leur commune, une offre adaptée à leur situation.

Se doter d'une stratégie globale / politique globale de la petite enfance qui comprenne si possible tous les services et offres d'encouragement précoce présents dans la commune permettent notamment de:

- Améliorer la coordination des prestations en faveur de la petite enfance;
- Améliorer la transition vers la scolarité;
- Fédérer les acteurs et actrices autour d'idées communes, d'une vision et d'objectifs partagés;
- Soutenir les prestataires dans l'élaboration d'offres de qualité, accessibles et qui répondent aux besoins;
- Aider les parents à s'y retrouver parmi les nombreuses offres proposées;
- Eviter les doublons et mieux cibler les investissements des communes.

Pour mettre en place une telle stratégie, nous proposons à la Ville de s'appuyer sur le programme [Primokiz](#) de la Fondation Jacobs et de la Fondation Roger Federer, qui soutient les communes, régions et cantons dans l'élaboration d'une politique de la petite enfance. Par la mise en œuvre d'une telle stratégie, la Ville, qui a déjà mis en place des nombreux projets de Paysages éducatifs, ferait ainsi un pas de plus en direction de l'encouragement précoce, dont les effets positifs en matière de réduction de la pauvreté et de la promotion de la santé, sont démontrés par plusieurs études.

Réponse du Conseil communal

Introduction

Le Conseil communal donne suite au rapport intermédiaire du 30 mars 2021.

Rapport intermédiaire

Dans son rapport intermédiaire, le Conseil communal a donné en mars 2021 un aperçu des mesures prévues. Entre-temps, le secteur de la Cohésion sociale a été intégré au Service des écoles (désormais Service de l'enfance, des écoles, et de la cohésion sociale). Cela permet de traiter la thématique dans une stratégie globale pour l'enfance et la jeunesse et de l'approfondir ensuite pour les tranches d'âge ou les niveaux de développement spécifiques.

Stratégie enfance et jeunesse

L'administration communale a travaillé en 2021 à l'élaboration d'une stratégie et de mesures visant l'enfance et la jeunesse, de 0 à 25 ans. Ce document intitulé "Grandir en Ville de Fribourg", réalisé via une collaboration entre plusieurs Services et secteurs, a pu être finalisé début 2022 et a été validé par le Conseil communal. La mise en œuvre et la communication de cette stratégie et le suivi des mesures seront pilotés par le Service EECS.

Dans le cadre de ce travail, il a été défini que le domaine de la petite enfance devait s'inscrire dans la stratégie "Grandir en Ville de Fribourg" tout en ayant sa stratégie dédiée aux 0-4 ans qui sera portée par le secteur de l'Accueil extrafamilial. Cette décision est motivée par l'importance des premières années de vie dans le développement futur de l'enfant. On constate depuis quelques années que les structures d'accueil sont de plus en plus confrontées à des enfants ou à des familles rencontrant des problématiques particulières, et qu'il est primordial de se pencher sur tous les domaines en lien avec l'encouragement précoce.

Stratégie petite enfance et mesures – point de situation

Contact a été pris avec la fondation Radix pour la mise en œuvre du programme Primokiz. Le secteur susnommé s'appuiera sur ce programme pour l'élaboration de sa stratégie de la petite enfance. En raison notamment de la crise sanitaire, il n'a cependant pas été possible de débiter ce programme en 2021 comme annoncé lors du rapport intermédiaire. Un poste de Coordinateur-trice pour la petite enfance a néanmoins été validé au budget 2022. Une des premières missions de la personne engagée sera l'élaboration de cette stratégie.

Les structures d'accueil préscolaire sont des acteurs importants pour la petite enfance. Dans ce sens, le groupe de jeux les P'tits Amis dans le quartier du Schoenberg sera soutenu en 2022 avec un budget de CHF 50'000.-. Ce type de structure, permettant entre autres la socialisation et la détection précoce, doit être développé dans le futur et être rendu accessible aux familles avec peu de moyens.

Le secteur de l'Accueil extrafamilial a repris en août 2020 la gestion de la liste d'attente centralisée des crèches et en été 2021 l'établissement des tarifs de crèches pour les familles plaçant en Ville de Fribourg. Ces deux projets avaient pour objectifs d'une part d'être en contact direct avec les familles pour mieux cerner certaines situations et d'autre part d'alléger la charge administrative des structures de garde subventionnées pour qu'elle puissent investir leur temps dans des mesures pédagogiques. Des réflexions quant au soutien et à la collaboration avec les crèches sont en cours et les résultats seront présentés avec la réponse à la proposition n° 21 de S. Zurich, F. Müller, M. Vonlanthen (PS).

L'intégration de familles migrantes et leur accompagnement doit également avoir une attention spécifique dans le développement de la stratégie petite enfance. Le Service EECS collabore déjà régulièrement avec Caritas et ORS par ses secteurs de l'Accueil extrafamilial et de contact écoles-parents migrants. Concernant la petite enfance, plusieurs réunions ont eu lieu afin de faire des points de situation concernant les procédures de prise en charge des familles accompagnées par ces deux organes et l'offre de places d'accueil.

Une révision de la loi sur les structures d'accueil de jour (LStE) a fait l'objet d'un Message discuté au Grand Conseil mi-mars. Le Conseil communal salue l'initiative de permettre le suivi des enfants à besoins particuliers dans le cadre de l'accueil extrascolaire, qui sera une aide bienvenue pour les équipes encadrantes. Il constate que cette modification concerne les structures extrascolaires et qu'un nombre croissant de problématiques particulières est également observé dans les structures préscolaires.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes pour le développement d'une stratégie petite enfance sont les suivantes:

- Signature ce printemps de la convention avec Radix pour le programme Primokiz;
- Recrutement du ou de la Coordinateur-trice petite enfance pour un engagement au 1er septembre 2022;
- Développement et communication d'une stratégie petite enfance prenant en compte les préoccupations des différents secteurs du Service EECS

Conclusion

Le conseil communal entend mettre en œuvre dans les meilleurs délais une politique de la petite enfance et assurer la continuité des nombreuses mesures d'ores et déjà en place.

Le postulat n° 104 est ainsi liquidé.